

Informations officielles de la Commission Technique No 1 - Saison 2016 / 2017

1. Répartition des tâches de la C.T.

Voici la répartition des tâches au sein de la Commission Technique.

<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Attributions</i>
Jeitz Olivier	Directeur technique	Nouvelles licences Calcul ELO FIDE Homepage
Christen Pierre	Secrétaire	Secrétaire
Calleja Jesus	Membre	
Birtz Claude	Membre	Calcul ELO Homepage
Jeitz Christian	Membre	Classements
Schartz Alain	Membre	Communication des résultats par écrit Règlement disciplinaire

2. Transferts 2016/2017

Les joueurs suivants ont introduit une demande de transfert :

Nom	Prénom	ELO	Ancien cercle	Nouveau cercle
Linster	Philippe	2256	Esch	Belvaux
Hoffmann	Roger	2102	Luxembourg 1915	Nordstad
Kaber	Claude	2070	Schifflange	Wasserbillig
Muller	Guy	1918	Schifflange	Nordstad
Steffen	Robert	1583	Belvaux	Dom.-Beggen
Miltgen	Yves	1444	La Tour	Luxembourg 1915
Rivière	Simon	1250	La Tour	Dom.-Beggen

Au cours de cette semaine la Commission Technique a lancé une nouvelle enquête sur le transfert du joueur Yves Miltgen de La Tour à Luxembourg 1915. De ce fait, le transfert est en suspens et le joueur Yves Miltgen ne peut pas être aligné jusqu'à une décision est prise par la C.T.

3. Championnats interclubs - Programme

La grille du championnat interclubs a été fixée lors de la séance publique de la C.T. du 20 juillet.
La C.T. a essayé de respecter le maximum des desideratas des clubs.

4. Championnats interclubs – Ronde 1

La rencontre entre Steinfort et Nordstad II (division 2) aura lieu dans la salle de réserve au centre culturel « Al Schmelz » à Steinfort.

L'équipe de Junglinster II a annoncé forfait contre Dommeldange-Beggen III (division 4).

Les joueurs suivants sont suspendus pour la première ronde : Baasch Thierry (BON, suspension pour trois rondes), Haas Max (DUD), Malouchos Athanasios (BON), Malouchos Filippos (BON), Rech Christian (ERR, suspension pour deux rondes).

5. Licences C

Les joueurs suivants ont participé à un cours pour arbitre C le 15 septembre à Dommeldange :

Clement Marc (DUD), Feil Alexander (DIF), Filimon Andrei (DOB), Filimon Karina (DOB), Galli Marcel (ERR), Kruis Ruud (DOB), Maltezeanu Stefan (BON), Mouthuy Jacky-Long (ERR), Mouthuy Stéphane (ERR), Murzynski Roman (LUX), Reiff Pit (BON), Thein Noah (DOB), Thein Théo (DOB), Waligora Michel (DIF), Waligora Franio (DIF), Waligora Maria (DIF), Werner Frédéric (ERR), Wesquet Philippe (DOB), Winkin Pol (PER), Winkin Jos (PER)

6. Elo Fide

Les compétitions suivantes seront prises en compte pour le calcul Elo de la FIDE :

- Championnat interclubs (seulement division nationale, promotion d'honneur et division 1)
- Coupe de Luxembourg
- Championnat individuel dans les catégories A, B et C

7. Erratum données agenda

Le joueur ERR006 Micottis Dorian est détenteur d'une licence LUX.

Les numéros d'ordre du club d'Echternach sont à corriger comme suit :

ECH028 Sosnov Christian

ECH029 Bergemann Martin

ECH030 Wambach Patrick

ECH031 Mergeai Christophe

ECH032 Densing Gerd

8. Appel aux candidatures / organisation de compétitions :

Conformément à l'art. 1.1.2 des dispositions générales du règlement des tournois, la C.T. prie les clubs de poser leur candidature, en vue de l'organisation des compétitions suivantes:

Date	Compétition	Organisateur
15 – 16/10/16	Championnat jeunes par équipes	-
21/1 – 22/1/17	Championnat jeunes	-
28/1 – 29/1/17	Championnat jeunes	-
21/1 – 29/1/17	Championnat vétérans	-
11.02.17	Coupes 1/8-finales	-
12.02.17	Coupes 1/4-finales	-
12.03.17	RC U20 par équipes	-
8-23/04/2017	Championnat ABC	-
30.04.17	RC U20 individuel (intégré dans Challenge de Diefkirch)	Differdange
07.05.17	Coupes 1/2-finales	-
14.05.17	Finales Coupes	-
20.05.17	Blitz équipes	-
21.05.17	Blitz individuel	-
08.07.17	RC par équipes	Diekirch
09.07.17	RC ind. (intégré dans challenge de Diekirch)	Diekirch
à définir	Championnat Dames	-

9. Championnats interclubs - Cadence de jeu

Suivant l'article 3.1.2.6 du règlement des tournois, la C.T. fixe au début de la saison la cadence pour la division nationale, la promotion d'honneur et la division 1 :

La cadence est de 90 minutes pour les 40 premiers coups et de 30 minutes supplémentaires pour le reste de la partie, un bonus de 30 secondes par coup étant alloué dès le premier coup. Cette cadence inclut l'obligation de noter chaque coup, même si les joueurs ont moins de 5 minutes à leur disposition.

10. Championnats interclubs – Pendules électroniques

Suivant l'article 1.9.2 du règlement des tournois, la C.T. doit autoriser les pendules électroniques utilisées dans les championnats interclubs.

Les pendules suivantes doivent être utilisées dans la division nationale, la promotion d'honneur et la division 1: DGT 2010, DGT XL.

Attention : La pendule **DGT 2000 ne peut plus être utilisée en division nationale.** Par dérogation cette pendule peut être encore utilisée en promotion d'honneur et en division 1 au cours de cette saison.

Veuillez contacter la C.T. en cas de questions ou pour l'autorisation d'autres pendules électroniques.

Attention : Le **compteur de coups est à désactiver**. (Le nombre des coups pour la première période est à remettre à 0.)

Par contre le compteur de coups de la pendule DGT 2000 ne peut pas être désactivé. Par ce fait on aura deux réglages différents : a) les 30 minutes seront attribuées dès que le temps s'est écoulé (DGT 2010, DGT XL), b) les 30 minutes de la seconde période seront attribuées immédiatement après le 40° coup (DGT 2000)

Pour les pendules DGT 2000 (« Roud Fide-Auer »), le nombre de coups pour la première période doit être réglé par défaut, sinon les 30 minutes de la seconde période ne seront pas attribuées. L'option 25 (Fischer tournament ; manual set) est à choisir.

A moyen terme, les pendules DGT 2000 ne peuvent plus être utilisées en division nationale, en promotion d'honneur et en division 1.

11. Communication des résultats :

La CT rappelle que les résultats du championnat interclubs doivent être communiqués via le site internet. Pour les matches de la division nationale, les résultats individuels doivent également être renseignés le soir de la rencontre. Les résultats individuels des autres rencontres doivent être communiqués avant le lundi soir.

En outre la CT a créé une adresse e-mail pour la communication de tous les autres résultats des tournois officiels de la FLDE (coupe et différents championnats), mais sur base volontaire également pour les autres tournois : resultats@flde.lu. Chaque message envoyé à cette adresse est transféré automatiquement à la CT et aux correspondants de presse.

Suivant les articles 1.1.2, 1.12 et 3.1.13 du RT la CT fixe les délais suivants :

Compétition	Communication	Délai
Championnat interclubs – résultats des matches	Saisie sur www.flde.lu	Dimanche <u>23 h</u>
Championnat interclubs – résultats des parties en division nationale	Saisie sur www.flde.lu	Dimanche <u>23 h</u>
Championnat interclubs – résultats des parties dans les autres divisions	Saisie sur www.flde.lu	Lundi 24 h
Championnat ABC et championnat jeunes	Mail : resultats@flde.lu	23 h au même jour
Tous les autres championnats (RC, Blitz, jeunes par équipes) & Coupes	Mail : resultats@flde.lu	22 h au même jour

La CT fait un appel aux dirigeants des clubs de respecter ces délais pour que les correspondants de presse puissent accomplir leur travail dans un cadre raisonnable. Une publication rapide et complète dans les journaux n'est pas seulement dans leur intérêt, mais surtout dans l'intérêt de notre sport !

Néanmoins les rapports de match doivent toujours être envoyés par courrier à la CT. Les rapports des différents championnats doivent également être envoyés à la CT, de préférence par courrier électronique.

12. Rappel des règles FIDE concernant les téléphones portables

Les nouvelles règles FIDE (entrées en vigueur avec effet du 1^{er} juillet 2014) ont amené des changements importants concernant les téléphones mobiles.

La Commission des Règles de la FIDE a élaboré une nouvelle proposition en 2014. La FIDE suggère d'appliquer ce nouveau texte avec effet au 1^{er} octobre 2014 :

*During a game, a player is forbidden to have a mobile phone, electronic means of communication or any device capable of suggesting chess moves on their person in the playing venue. **However, the rules of the competition may allow such devices to be stored in a player's bag, as long as the device is completely switched off. A player is forbidden to carry a bag holding such a device, without permission of the arbiter.** If it is evident that a player has such a device on their person in the playing venue, the player shall lose the game. The opponent shall win. The rules of a competition may specify a different, less severe, penalty. The arbiter may require the player to allow his/her clothes, bags or other items to be inspected, in private. The arbiter or a person authorized by the arbiter shall inspect the player and shall be of the same gender as the player. If a player refuses to cooperate with these obligations, the arbiter shall take measures in accordance with Article 12.9.*

En résumé: Chaque joueur peut amener son téléphone portable dans la salle de jeu, l'éteindre et le mettre dans un sac (« player's bag ») avant qu'il commence sa partie. Ce sac (sac à dos, poche, etc) est à mettre à un endroit visible (chaise du joueur, table de l'arbitre, buvette, etc) et ne peut être ni déplacé ni emmené jusqu'à la fin de la partie. L'arbitre respectivement les capitaines dans leur fonction d'arbitre sont à informer du nombre de téléphones mobiles de chaque joueur/équipe en indiquant l'endroit de stockage.

Cette règle sera appliquée dans les compétitions suivantes :

- Championnat interclubs (division nationale, promotion d'honneur, division 1)
- Coupe de Luxembourg et Coupe de la Fédération
- Championnat A, B et C
- Championnat individuel pour jeunes

Pour toutes les autres compétitions, e.a. dans les divisions 2, 3 et 4 du championnat interclubs et les parties rapid-chess et blitz, les règles restent inchangées : chaque joueur peut emmener un téléphone portable dans la salle de jeu sous condition qu'il reste éteint pendant les parties (à l'exception des joueurs ayant une dérogation de la C.T. pour des raisons professionnelles).

Concernant les dérogations existantes des joueurs actifs en division nationale, promotion d'honneur et division 1, ils doivent remettre leur téléphone mobile en cas de permanence avant le début de la partie à une tierce personne (accompagnateur, arbitre, buvette, etc). L'usage du téléphone est à limiter au strict minimum dans le sens de la dérogation pour raisons professionnelles.

13. Dérogation téléphones portables

Une dérogation est attribuée aux joueurs suivants: Chalabi Khaled, Witters Patrick, Friederes Georges, Scheid Alain, Jadin Yves, Pettinger Jean-Paul, Bednarich Jan et Jeitz Olivier (raisons professionnelles).

Attention : Cette dérogation n'est valable que pour les divisions 2, 3 et 4 sous les mêmes conditions des dernières saisons.

14. Envois à la CT

La C.T. informe que les envois à l'adresse de la C.T. sont à faire comme suit:

Les rapports de match et les notations de parties (division nationale) sont à envoyer à :

M. Alain Schartz, 30, rue Lentz, L-3251 Bettembourg

Les résultats des matches sont à communiquer via le site internet de la FLDE.

Les nouvelles licences et toute autre correspondance pour la CT sont à envoyer à

M. Olivier Jeitz, 1, rue du Knapp, L-4465 Soleuvre

Salutations sportives,

le directeur technique de la F.L.D.E.

Olivier Jeitz.